CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATANIE

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 05 mars 2018 à 19h00 à la salle Alphonse Simard du Centre Sportif Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité.

SONT PRÉSENTS : MONSIEUR ANDREW TURCOTTE, MAIRE

 MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

 MONSIEUR ÉRIC NORMAND, CONSEILLER

 MADAME TITA ST-GELAIS, CONSEILLER

 MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

 MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-01**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des membres du Conseil municipal que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour tout en maintenant l’item « Divers » ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-02**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 05 FÉVRIER 2018**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 05 février 2018 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des membres du Conseil municipal que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 05 février 2018 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-03**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 28 FÉVRIER 2018**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 28 février 2018 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des membres du Conseil municipal :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de cent-onze-mille-six-cent-onze-dollars et soixante-dix-sept-cents (111,611.77$) de déboursés et de dix-mille-six-cent-quatre-vingt-cinq-dollars et cinquante-trois-cents (10,685.53$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d’administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de cent-vingt-deux-mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-sept-dollars et trente-cents (122,297.30$);

QUE ces dépenses font partie intégrante du procès-verbal comme s’ils sont ici au long reproduits.

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a., directeur général et secrétaire-trésorier, certifie conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n’y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier à payer.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-04**

**AUTORISATION-SIGNATURES DES EFFETS BANCAIRES MUNICIPAUX-MAIRE ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

CONSIDÉRANT QUE suite à la période de mise en candidature qui s’est terminée le 09 février 2018 à 16h30, Monsieur Andrew Turcotte a été élu par acclamation **Maire** de la Municipalité de Sainte-Félicité;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de nommer les signataires pour les effets bancaires de la Municipalité de Sainte-Félicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’autoriser le Maire Monsieur Andrew Turcotte et le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité, tous les documents et effets bancaires nécessaires et requis pour l’administration générale de la Municipalité de Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-05**

**NOMINATION D’UN MAIRE SUPPLÉANT**

**MADAME SANDRA BÉRUBÉ**

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 116 du *Code municipal du Québec*, le Conseil municipal peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE nommer Madame la conseillère Sandra Bérubé à titre de maire suppléant pour la période du 05 mars 2018 au 03 mars 2019;

QUE Madame la conseillère Sandra Bérubé, en l’absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplira les fonctions de maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y étant attachés;

D’autoriser Madame la conseillère Sandra Bérubé à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité, tous les documents et effets bancaires nécessaires et requis pour l’administration générale, et ce, en cas d’absence du maire, d’incapacité d’agir du maire ou de vacances dans la charge de maire, en vertu de l’article 116 du *Code municipal du Québec*;

QUE Madame la conseillère Sandra Bérubé siège au Conseil des maires de la MRC de La Matanie lorsque le maire est dans l’incapacité de s’y présenter.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-06**

**SUIVI-PROJET PATINOIRE-ACTE DE FAIT-COURRIEL DE MADAME NADINE TURCOTTE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du courriel du 15 février 2018 de Madame Nadine Turcotte, conseillère en développement rural de la MRC de La Matanie informant le maire et Madame Sandra Bérubé que le projet de patinoire n’est pas prêt à être déposé dans le programme visé, et ce, date limite le 23 février 2018 et que le projet doit être présenté adéquatement pour une demande d’aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des membres du Conseil municipal :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

De prendre acte de fait du courrier de Madame Nadine Turcotte.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-07**

**RENOUVELLEMENT DE L’APPUI-PROJET DE LOISIR INTERMUNICIPAL-AN 4**

CONSIDÉRANT les retombées concrètes du projet de loisir intermunicipal;

CONSIDÉRANT l’appréciation générale de la ressource et l’intégration réussie dans trois (3) municipalités;

CONSIDÉRANT l’importance du loisir pour la vitalité des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité reconnaît l’importance de travailler conjointement avec les municipalités de Saint-Adelme et de Saint-Jean-de-Cherbourg pour le maintien d’une ressource en loisir municipal;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la pérennité du projet et des retombées positives dans les trois (3) municipalités, l’appui moral et financier des trois (3) municipalités est essentiel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des membres du Conseil municipal :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité renouvelle son intérêt à contribuer au maintien du loisir intermunicipal conjointement avec les Municipalités de Saint-Adelme et Saint-Jean-de-Cherbourg;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité s’engage pour la quatrième année du projet à participer financièrement pour un montant de six-mille-trois-cent-soixante-deux-dollars (6,362.00$).

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-08**

**DEMANDE D’APPUI AU PROJET « COLLECTIVITÉ 733 »-AN 4**

CONSIDÉRANT QU’au cours des dernières années, avec l’aide de la MRC de La Matanie, les municipalités ont travaillé à l’identification des problématiques et des enjeux de développement du territoire;

CONSIDÉRANT les enjeux communs de développement de nos quatre (4) municipalités (vieillissement de la population, baisse de la démographie, limite de l’assiette fiscale, éloignement, diversification économique, absence de relève,…);

CONSIDÉRANT QUE les quatre (4) municipalités s’entendent sur des objectifs communs de renforcement collectif :

° Volonté d’agir collectivement pour nos collectivités locales;

° Miser sur la multifonctionnalité du territoire notamment sur le récréotouristisme;

° Mobiliser les personnes par un accompagnement soutenu et par la disponibilité de ressources financières;

° Dynamiser la vie sociale et communautaire en comptant sur une présence culturelle et sur une certaine offre de loisirs;

° Maintenir des services de proximité;

° Attirer de nouveaux résidents, de nouvelles familles;

° Obtenir des revenus pour les communautés issus de la mise en valeur du territoire et des ressources;

° Créer des emplois de proximité;

° Renforcer les liens entre nos quatre (4) municipalités dans une démarche transparente, respectueuse et pleine de collaboration;

CONSIDÉRANT QUE nos municipalités ont analysé et expérimenté les bénéfices de la mise en commun d’un service de loisir et de l’embauche d’une ressource partagée;

CONSIDÉRANT la volonté des quatre (4) municipalités de créer une entente intermunicipale afin de redéfinir le mandat de la ressource vers l’accompagnement d’une démarche de renforcement collective, l’élaboration d’un plan d’action concertée et la mise en œuvre des projets;

CONSIDÉRANT QUE les quatre (4) municipalités ont renouvelé leur participation financière au maintien de la ressource;

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles impliqués dans la démarche s’engagent à poursuivre les activités d’autofinancement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité dépose une demande d’aide financière dans le cadre de l’appel de projets pour la mise en commun d’équipements d’infrastructure, de services ou d’activités en milieu municipal du Ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité est désignée responsable du projet et assumera le dépôt de la demande et le suivi du projet;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé est autorisé à signé pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité la demande d’aide financière auprès du MAMOT.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-09**

**DEMANDE D’AUTORISATION À LA CPTAQ-DOSSIER NUMÉRO #417284-PROJET DE MISE AUX NORMES DE L’EAU POTABLE-DEMANDE DE PRÉSÉANCE**

CONSIDÉRANT la demande d’autorisation formulée (dossier numéro #417284) auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec depuis septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le dossier est toujours en analyse auprès de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère du développement durable nous a exigé un compte-rendu de l’avancement de l’analyse du dossier auprès de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de faire accélérer le processus de décision auprès de la CPTAQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des membres du Conseil municipal :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité demande une préséance dans le dossier portant le # 417284 à Monsieur Stéphane Labrie, président la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 208-03-10**

**DEMANDE À LA SOCIÉTÉ DE L’ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)-MODIFICATION DE LA DATE DE VÉRIFICATION MÉCANIQUE DU CAMION WESTERN-DOSSIER # 31846595**

CONSIDÉRANT QUE le préavis de vérification mécanique du camion western (Plaque : L615657 8) doit se faire avant le 28 février de chaque année;

CONSIDÉRANT QUE durant la saison hivernale, le camion western est utilisé pour le déneigement des routes de la Municipalité de Sainte-Félicité;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de faire modifier la date de vérification mécanique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des membres du Conseil municipal :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité demande à la Société de l’assurance automobile du Québec de modifier la date de préavis de vérification mécanique du camion western (dossier # 31846595) pour le 30 septembre de chaque année.

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D’EXEMPTION DE TOUTE TAXE FONCIÈRE À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC-COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DES GENS D’ICI**

Ce dossier est reporté lors d’une prochaine séance ordinaire.

Une rencontre est prévue avec les dirigeants de la Coopérative de solidarité des gens d’ici.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-11**

**RAPPORT D’INSPECTION DE PONTS GÉNÉRALE DES ÉLÉMENTS RELEVANT DE LA MUNICIPALITÉ DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L’ÉLECTION DES TRANSPORTS-AUTORISATION DE TRAVAUX**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du rapport d’inspection du Pont du Cap-à-la-Baleine (structure # 04384) du Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports en date du 2017-09-12;

CONSIDÉRANT QUE les travaux à faire consiste à installer deux (2) panneaux de signalisation 1 voie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des membres du Conseil municipal :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise l’installation de deux (2) panneaux de signalisation 1 voie sur le Pont du Cap-à-la-Baleine.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-12**

**ANNULATION DE LA RÉSOLUTION 2017-09-04**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire annuler la résolution portant le numéro 2017-09-04 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des membres du Conseil municipal :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise l’annulation de la résolution portant le numéro 2017-09-04.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-13**

**DEMANDE DE SOUMISSION SUR INVITATION-ACQUISITION D’UNE NOUVELLE POMPE POUR LA STATION DE POMPAGE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire formulée une demande de soumissions sur invitation écrite pour l’acquisition d’une nouvelle pompe pour la station de pompage de traitement des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des membres du Conseil municipal :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité demande des soumissions sur invitation écrite pour l’acquisition d’une nouvelle pompe pour la station de pompage de traitement des eaux usées.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-14**

**DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE AU FONDS D’APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) POUR UN PROJET INTERNET PAR WIFI DANS CERTAINES MUNICIPALITÉS DU BAS-SAINT-LAURENT**

ATTENDU QUE la MRC de Témiscouata a déposé le 1er novembre 2017 une demande d’aide financière adressée au FARR pour mettre en place un réseau internet Wifi dans les périmètres urbains des municipalités qui n’ont pas de service de téléphonie cellulaire;

ATTENDU QUE l’installation de bornes Wifi dans les rues, les parcs et les espaces publics situés dans les périmètres urbains des municipalités est une solution alternative au problème de téléphonie cellulaire;

ATTENDU QU’il est possible de faire des appels et de recevoir des appels avec certains téléphones cellulaires intelligents en utilisant des fonctionnalités par Wifi;

ATTENDU QUE la MRC de Témiscouata a déposé un projet totalisant 483 000$, dont 385 000$ est demandé au FARR et 98 000$ seraient la contribution financière de 35 municipalités participantes réparties sur le territoire du Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE la contribution de 385 000$ du FARR serait utilisée pour l’achat et l’installation des équipements servant à la mise en place d’un réseau Internet Wifi, à raison de 11 000$ pour 35 municipalités participantes;

ATTENDU QUE la MRC de Témiscouata agira à titre de responsable de la demande d’aide financière pour les municipalités du Bas-Saint-Laurent qui désirent faire partie du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des membres du Conseil municipal :

QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité s’engagent à verser annuellement un montant maximum de 300$ pour contribuer au rehaussement de la bande passante Internet;

QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité s’engagent à remplacer, en cas de bris d’un ou des équipements, pour un montant maximal de 2 500$, et ce, pour une durée de 5 ans à partie de la date de mise en service du projet.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-15**

**ENGAGEMENT-MONSIEUR GINO SAVARD COMME CHAUFFEUR SUBSTITUT DU SOUFFLEUR DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA SAISON HIVERNALE 2018**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a conclu une entente avec Monsieur Gino Savard avec description de tâches et de salaire comme chauffeur substitut du souffleur de la Municipalité de Sainte-Félicité pour la saison hivernale 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des membres du Conseil municipal :

1° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

2° D’autoriser l’engagement de Monsieur Gino Savard comme chauffeur substitut du souffleur de la Municipalité de Sainte-Félicité pour la saison hivernale 2018;

3° D’autoriser le maire Monsieur Andrew Turcotte et le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé à signer le contrat d’engagement pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-16**

**ACTE DE FAIT-LETTRE DE MADAME CLAUDINE SIMARD-RETRAITE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance d’une correspondance du 26 février 2018 de Madame Claudine Simard, secrétaire adjointe informant le Conseil municipal de sa décision de prendre sa retraite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des membres du Conseil municipal;

DE prendre acte de fait de la correspondance de Madame Claudine Simard;

DE remercier sincèrement Madame Simard pour ses douze années au service de la Municipalité de Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-17**

**APPUI-DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE CAISSE DE LA MATANIE-PROJET MAISON DE JEUNES LE REFUGE JEUNESSE**

CONSIDÉRANT QUE la Maison de jeunes Le refuge jeunesse a besoin de financement pour le bon déroulement des activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des membres du Conseil municipal :

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité appui la Maison de jeunes Le refuge Jeunesse pour une demande d’aide financière auprès de la Caisse de la Matanie.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-18**

**DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE AU DÉPUTÉ DE MATANE-MATAPÉDIA MONSIEUR PASCAL BÉRUBÉ-TRAVAUX D’ASPHALTAGE-BOULEVARD PERRON**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire des travaux d’asphaltage sur le Boulevard Perron pour un montant de plus de cent-mille-dollars (100,000.00$);

CONSIDÉRANT QUE le Boulevard Perron est la rue principale du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d’asphaltage sont très dispendieux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des membres du Conseil municipal;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité demande au député de Matane-Matapédia Monsieur Pascal Bérubé une aide financière d’un montant de cinquante-mille-dollars (50,000.00$).

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-19**

**FÊTE DU 150E ANNIVERSAIRE DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le 150 e anniversaire de Sainte-Félicité se déroulera en l’an 2020;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de souligner l’évènement;

EN CONSÉQUENCE, il est par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des membres du Conseil municipal :

QUE le maire Monsieur Andrew Turcotte rencontre la Corporation de développement de Sainte-Félicité pour discuter de ce dossier.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-20**

**NOMINATION DU MAIRE MONSIEUR ANDREW TURCOTTE-COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le maire doit représenter la Municipalité sur le Comité consultatif d’urbanisme de la Municipalité de Sainte-Félicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des membres du Conseil municipal :

QUE le maire Monsieur Andrew Turcotte soit nommé représentant sur le Comité consultatif d’urbanisme de la Municipalité de Sainte-Félicité.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. (Début : 19h24, Fin : 19h34)

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-21**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Madame sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des membres du Conseil municipal :

De lever la séance ordinaire du 05 mars 2018, l’ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h35.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Andrew Turcotte, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Andrew Turcotte Yves Chassé, GMA

Maire Directeur général

 Secrétaire-trésorier